



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides soignants

Question écrite n° 116128

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le manque de personnel hospitalier et notamment d'infirmières et d'aides-soignantes. Or il y a lieu de constater que pour la formation d'aide-soignante ou lorsque des aides-soignantes veulent suivre une formation d'infirmière, la prise en charge financière de ces formations est très mal assurée, voire inexistante. Ce constat est d'autant plus regrettable que le coût des cycles de formation est parfois élevé et que les services de l'État, les conseils régionaux et les structures hospitalières se renvoient les dossiers en laissant les personnes concernées dans des situations inextricables. En conséquence, il demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend adopter en l'espèce pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116128

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 504